



# MUNICIPALITE DE BOURG-EN-LAVAUX

## ARBRES PROTEGES

En référence à l'article 21 du règlement d'application de la Loi cantonale sur la protection de la nature, des monuments et des sites (RPLNMS), la Municipalité soumet à affichage la demande de travaux suivants :

District :	LAVAUX-ORON
Lieu-dit ou rue:	Chemin de Baussan 11 - Grandvaux
Parcelle :	4614
Propriétaire(s) :	VETTERLI Martin et Marie-Laure
Nature des travaux :	Abattage de 10 arbres avec compensations
Motifs :	Demande des propriétaires - réaménagement du jardin.

Cette demande d'abattage est affichée aux piliers publics pour une durée de 20 jours, soit **du 5 au 25 mars 2019**.

La Municipalité

Cully, le 28 février 2019.